



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité  
et de la Protection Civile

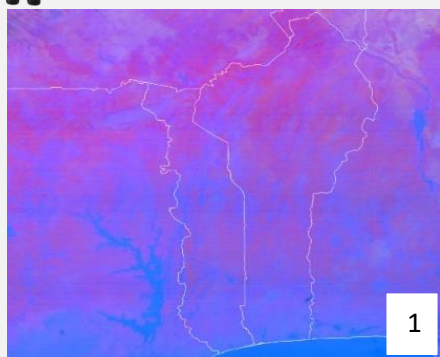
## PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



# AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 27 : Janvier-Février-Mars 2025, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes  
(Site web : [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg))

Informez les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute présence suspecte dans la communauté ; respectez le calendrier des feux de végétation, etc.



1



2



3

Images : (1) Amas de poussière sur le Togo et pays voisins ; (2) Marché de Lama-Tessi/denrées céréalières ; (3) Akébou/récoltes de maïs brûlés

### CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : ☎ 170

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud-ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord - ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales

**A**u quatrième trimestre de l'année 2024, le pays a enregistré des situations d'urgences dues aux événements tels que les inondations, les séquences sèches, les éboulements/effondrements, les vents violents, les incendies/feux de végétation, les déplacements internes, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'érosion côtière, les accidents de circulation, etc. Ces situations ont occasionné des pertes en vies humaines, des blessés graves et d'importants dégâts matériels. Le taux de réalisation des prévisions hydrométéorologiques d'octobre, novembre et décembre 2024 est de plus de 85%. Pour réduire l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces sur les populations, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience dans tout le pays. Ce bulletin N°27 d'informations, de prévention et d'alerte des mois de janvier, février et mars 2025, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, d'environnement, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'assainissement, etc. **Afin de minimiser l'impact des aléas et menaces, l'ANPC exhorte la population à s'approprier les bonnes pratiques de prévention et d'alerte, de préparation et de réponse énumérées dans le présent bulletin.**

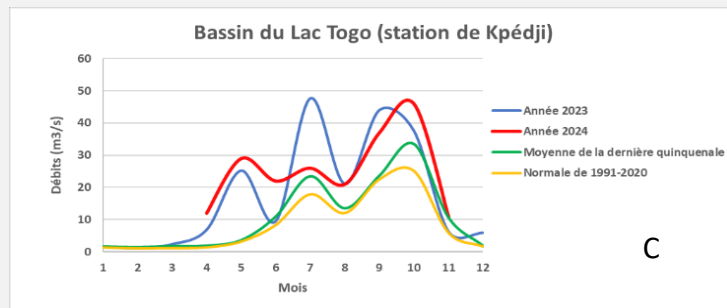
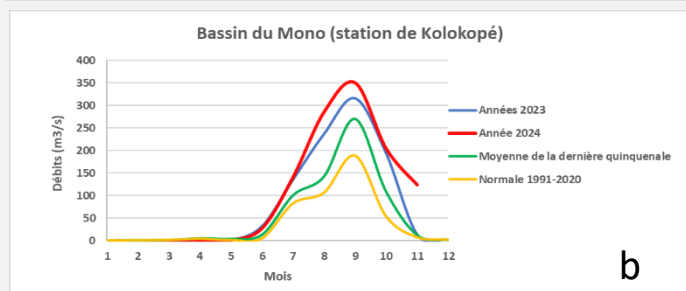
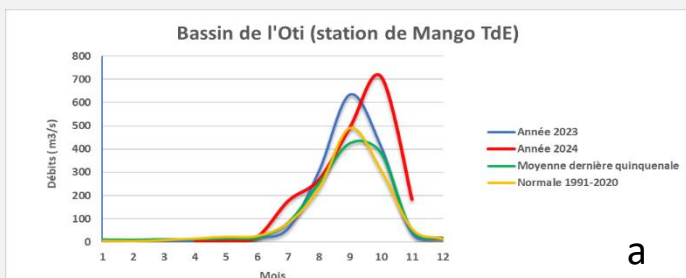


## I. SITUATION METEOROLOGIQUE

La période de janvier-février-mars (JFM) connaîtra des précipitations sporadiques et faibles surtout vers fin février début mars annonçant la transition vers la grande saison des pluies dans les Plateaux et la Maritime. Par contre les possibilités de pluies seront très rares dans la Centrale, la Kara et les Savanes en janvier et en février. Durant cette période, l'humidité relative moyenne sera faible avec un air généralement sec. Les vents ou alizés du nord-est (Harmattan) balayeront presque tout le pays. Ces vents seront très forts, créant une sensation de chaleur intense et une atmosphère poussiéreuse, notamment dans la partie septentrionale ; ce qui va entraîner la réduction de la visibilité. Les températures minimales et maximales seront élevées (27 °C et 41 °C) sur l'ensemble du pays surtout dans les Savanes, à Lomé et à Tabligbo. Cette tendance à la hausse des températures accentuera l'assèchement du couvert végétal. Cet assèchement intensifiera les feux de végétation récurrents amplifiés par ces vents forts. Sur le plan agricole, les principales activités seront entre autres, le défrichage, le maraîchage et la réalisation des buttes pour planter l'igname.

## II. SITUATION HYDROLOGIQUE

Au cours de la période couvrant les mois de janvier-février-mars, d'une manière générale, on observera une baisse significative du niveau d'eau dans la plupart des cours et plans d'eau ; ce qui se traduit par une situation d'étiage qui s'installe. L'analyse des hydrogrammes (figures a, b et c) de 2023 et 2024 comparés à la normale hydrologique (1991-2020) et aux 5 dernières années en rapport avec les observations de terrain montre que la période JFM 2025, connaîtra une situation d'étiage dans tous les bassins fluviaux.



## III. FEUX DE VEGETATION

Au Togo, la saison des feux de végétation, se situe entre les mois d'octobre et de mars de l'année suivante. En moyenne 16 % du territoire national sont annuellement parcourus par les feux de végétation. Ces surfaces brûlées sont inégalement réparties selon les régions avec une forte proportion dans les régions des Savanes et de la Kara. Les dates limites de mise à feu précoces fixées par le ministère chargé de l'environnement pour la campagne 2024-2025 sont :

- ✚ 15 décembre pour la région des Savanes ;
- ✚ 20 décembre pour la région de la Kara ;
- ✚ 31 décembre pour les zones savaniques de la région Centrale ;
- ✚ 15 janvier pour les zones forestières de la région Centrale ;
- ✚ 31 décembre pour les Plateaux-Est ;
- ✚ 15 janvier pour les Plateaux-Ouest ;
- ✚ 15 janvier pour les préfectures de Avé, Zio, Yoto, Vo ;
- ✚ 15 février pour les préfectures des Lacs et Bas-Mono.

Au-delà de ces dates, tout feu allumé est considéré comme feu tardif et sanctionné conformément au code pénal forestier.

## IV. SITUATION SANITAIRE

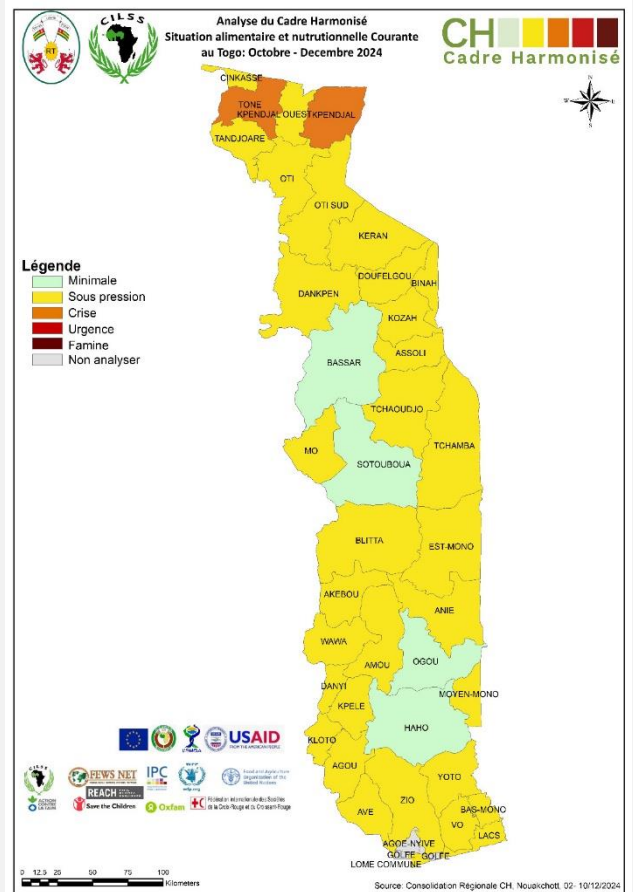
Le premier trimestre de l'année est marqué par le Harmattan, vent sec et poussiéreux. Au cours de cette période, on assiste habituellement à la recrudescence des pneumopathies, des bronchites et des rhinites infectieuses ou allergiques dues aux micro-organismes transportés dans l'air par le vent et la poussière. Aussi, c'est la période classique de certaines épidémies comme la méningite, la rougeole et la rubéole qui sont toutes des maladies transmises par voie aérienne à travers le vent et la poussière. La prévention contre toutes ces maladies survenant pendant cette période passe par l'hygiène respiratoire, le port de masque en circulation surtout dans les zones poussiéreuses et chez les personnes allergiques ainsi que la mise à jour des vaccins contre la méningite (enfants et adultes), la rougeole et la rubéole (essentiellement les enfants).

## V. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

L'analyse du Cadre Harmonisé (CH) a couvert toutes les préfectures du pays excepté celles du Grand Lomé (Golfe et Agoè-Nyivé). La population analysée est de 6 324 160 personnes. Les principaux résultats obtenus pour la période courante (Octobre-Décembre 2024), valable aussi pour la période de janvier-mars 2025, sont (figure ci-contre) : 31 préfectures en sous pression et 2 en crise ; 1 300 163 personnes (20,6%) en sous pression (phase 2 du CH) ; 621 723 personnes (9,8%) en crise (phase 3 et plus du CH). Par ailleurs, la période couverte par le bulletin, consacrée aux activités d'élevage, de défrichage, de chasse, de stockage et aux cultures maraîchères, est marquée globalement par une disponibilité alimentaire excepté dans la partie septentrionale qui a subi de longues séquences sèches et les impacts de la crise sécuritaire. La saison sèche est favorable à la réduction des maladies hydriques, contribuant à l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants. La poursuite des séances d'éducation sur les bonnes pratiques alimentaires/nutritionnelles et sanitaires seront toujours nécessaires.

## VI. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

Les conditions météo-marines sur la zone côtière au cours de la période de Janvier-Mars seront influencées par les effets d'Harmattan qui va affaiblir l'influence des alizés tropicaux humides. Les vents seront faibles à modérés (4,8-8,8 m/s) variant entre le sud/sud-ouest et le nord-ouest au port de Lomé et entre sud/sud-ouest et nord/nord-ouest au port de Kpémé. Cependant, il est attendu des rafales de vents assez forts de force 5 (16 à 20 m/s) sur l'échelle de Beaufort surtout dans la partie Est (Kpémé) de la côte. La mer sera globalement peu agitée sur l'ensemble de la côte au cours de ce trimestre avec quelques agitations particulières par moment dans la partie Est. Les hauteurs de houle oscilleront entre 0,60 et 1,25 m. Par ailleurs, les hauteurs de vagues attendues seront comprises entre 1 et 1,5 m avec des maximales atteignant 2 m. Les premières et les dernières semaines des mois de janvier, février et mars connaîtront des hautes marées avec une prévalence exceptionnelle vers la fin du mois de mars (28 au 31 mars). La température de surface de la mer et la salinité atteindront leur maxima à la première moitié de février avec de fortes variabilités. Cette période sera marquée par la prédominance du contre-courant de Guinée qui va renforcer la dérive littorale et l'érosion côtière lors des houles exceptionnelles. Pour pallier les risques de collisions et de toutes autres pertes en mer, il est fortement conseillé de prendre en compte les informations sur l'état de la mer avant toutes activités économiques maritimes ou de plaisance.



## VII. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au premier trimestre 2024, le Togo a enregistré au total 4 129 sinistrés (cf. tableau ci-dessous) dont 3 décès et 11 blessés dus aux aléas tels que les vents violents, les inondations, les incendies/feux de végétation et les conflits communautaires. En outre, 1 586 cases, 24 écoles, 5 lieux de cultes, 1 marché ainsi que 7 services (publics et privés) ont été endommagés et 627,875 ha de champs affectés. Pour la période couvrant le présent bulletin et au regard des prévisions hydrométéorologiques, les aléas précités pourraient survenir et occasionner des dégâts.

Mois	Inondations	Incendies /feux de végétation	Vents violents	Conflits communautaires	Submersion marine	PDI*	Retour-nés PDI	Afflux de réfugiés	Nombre de sinistrés
Janvier		425	1	25		6		9	466
Février		482	58	36		53	4	367	1000
Mars	8	743	1607		302			3	2663
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>1650</b>	<b>1666</b>	<b>61</b>	<b>302</b>	<b>59</b>	<b>4</b>	<b>379</b>	<b>4129</b>

PDI : Personnes Déplacées Internes ; Source : ANPC, 2024

**A**u vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts d'éventuelles situations d'urgences et de catastrophes dues aux différents aléas ciblés, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

## VIII. DISPOSITIONS PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ALERTE

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, alertes et consignes à travers les médias ;
3. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
4. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques et faire un suivi régulier ;
5. Se mobiliser massivement afin que les enfants de 6 à 59 mois puissent bénéficier de la supplémentation en vitamine A et du déparasitage à l'albendazole lors du passage des agents de santé communautaires (ASC) dans les ménages ;
6. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses (choléra, etc.) y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
7. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire suffisamment de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
8. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissements faciles en jet ;
9. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
10. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ; manger moins gras, moins salé, moins sucré et pratiquer régulièrement une activité physique ;
11. Respecter les calendriers de Contrôle et Promotion de Croissance (CPC) des enfants ;
12. Éviter de prendre froid en se couvrant la nuit et le matin ; protéger les voies respiratoires à l'aide de cache-nez ;
13. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes et allaitantes, enfants, etc. ;
14. Respecter scrupuleusement les dates de début et de fin des feux précoces au niveau de chaque région ;
15. S'impliquer davantage dans la gestion des feux par : la mise en place des pare-feux dans les règles de l'art, le reboisement des espèces résilientes, l'éco-surveillance et l'alerte ;
16. Respecter les consignes des comités anti-feux ;
17. Faire l'entretien et le suivi des plants mis en terre pour l'atteinte de l'ambition décennale du Gouvernement : "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030" ;
18. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
19. Diversifier les sources de revenus en pratiquant par exemple les cultures de contre saison ;
20. Éviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer agitée ;
21. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie ;
22. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc ;
23. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
24. Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail et recycler périodiquement les usagers à son utilisation ;
25. Respecter le code de la route, les feux tricolores, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse et d'alcool, le téléphone au volant, activer les antibrouillards, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage ;
26. Rester attentif et prudent vis-à-vis des infrastructures de franchissement, routières, ferroviaires telles que les dalots, ponts, passerelles, rails, barrières, etc.

### Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin

- Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;	- Agence nationale de la météorologie (ANAMET)
- Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ;	- Direction des ressources en eau (DRE) ;
- Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ;	- Corps des Sapeurs-pompiers (CSP) ;
- Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) ;	- Université de Lomé (UL) ;
- Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ;	- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ;
- Croix-Rouge Togolaise (CRT) ;	- SINTO/Barrage sucrerie d'Anié
- Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ;	- Préfecture Maritime
- Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ;	- Division nutrition.

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)  
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCA)  
E-mail : [anpctogo@gmail.com](mailto:anpctogo@gmail.com) / [dpcahanpc@gmail.com](mailto:dpcahanpc@gmail.com)  
Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg)  
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance  
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo  
E-mail : [anpctogo@gmail.com](mailto:anpctogo@gmail.com) / [dpcahanpc@gmail.com](mailto:dpcahanpc@gmail.com)

